

COMMUNIQUE CONJOINT de
la FÉDÉRATION NATIONALE des ECOLES des PARENTS et des EDUCATEURS (FNEPE)
et de l'ASSOCIATION NATIONALE des MAISONS DES ADOLESCENTS (ANMDA)

LA FNEPE et l'ANMDA se mobilisent pour la lutte contre la radicalisation

Depuis les tragiques attentats de janvier et de novembre 2015, les initiatives des pouvoirs publics et de nombreux acteurs des politiques sociales se sont développées massivement, pour répondre à l'urgence de la situation.

Aujourd'hui, pour poursuivre cette montée en puissance, **« la réponse publique à la radicalisation doit désormais s'inscrire davantage dans une dimension interministérielle, partenariale et de proximité [...] par une action globale de prévention** qui implique l'ensemble des institutions investies dans le champ des politiques sociales »¹.

Cette volonté d'articulation des réponses de tous les organes de la puissance publique prend ainsi corps dans les récentes communications qui émanent de ces services, s'inscrivant pleinement dans le cadre du Plan national de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes.

En témoignent (cf. fiche technique annexe) la Circulaire du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance en date du 11 février 2016 ; l'Instruction co-signée par le ministre de l'Intérieur et le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports en date du 2 décembre 2015 ; la nomination d'un référent « radicalisation » dans les Agences Régionales de Santé et les Caisses d'Allocation Familiales ; la mobilisation des collectivités locales à travers notamment les Contrats Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ; la mobilisation du ministère de l'Éducation nationale avec la production d'un guide pour prévenir la radicalisation ; la mise en œuvre d'actions et de formations dédiées via la Protection Judiciaire de la Jeunesse, etc.

A leurs côtés et dès le début, **les Écoles des Parents et des Éducateurs (EPE) et les Maisons des Adolescents (MDA) se sont emparées de cette problématique**, de manière unilatérale ou conjointe, pour prendre en compte précocement et collectivement le phénomène de radicalisation. De nombreuses actions innovantes ont ainsi vu le jour : action d'éducation aux images, sensibilisation à l'usage d'Internet et des réseaux sociaux, lutte contre le cyber-endocrinement, équipe mobile d'évaluation des situations de radicalisation, etc.), actions financées la plupart du temps.

En quoi les EPE et les MDA sont-elles concernées ?

Après les attentats de janvier 2015, les EPE et les MDA ont été interpellées très rapidement par les Préfectures et leurs partenaires, concernant le repérage précoce, l'accompagnement et la prise en charge des adolescents et des familles présentant des signes de conduites d'engagement radical.

De plus, et comme le souligne le Commissariat Interministériel de Prévention de la Délinquance, la prévention de **la radicalisation « relève d'un processus qui se construit par étapes pouvant conduire à l'extrémisme voire au terrorisme**. Ce processus s'explique par **des facteurs multiples et**

¹ Circulaire adressée aux Préfets le 2 décembre 2015, signée de M. le ministre de l'Intérieur – M. Bernard CAZENEUVE – et de M. le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports – M. Patrick KANNER.

touche bien souvent des jeunes, vulnérables, en perte de repères, en rupture, en situation d'isolement et en proie à l'endoctrinement. »

Au regard de cette définition, **les EPE et les MDA sont donc en premier lieu concernées par le plan de lutte national, puisqu'elles ont vocation à accueillir, apprécier, accompagner, orienter et, si nécessaire, prendre en charge, les jeunes et/ou les familles** pris dans des processus délétères, favorisant ce que nous nommerons des conduites à risques de tous ordres : rupture de lien familial, décrochage scolaire, harcèlement, trouble des conduites alimentaires, addictions, troubles du comportement, etc. En cela, la radicalisation s'inscrit comme un nouveau symptôme contemporain de l'adolescence.

Quelles réponses apporter ?

Au niveau national, **la FNEPE et l'ANMDA participent systématiquement au groupe de travail interministériel** sur la prévention de la radicalisation placé sous l'égide du Secrétariat Général du comité interministériel de prévention de la délinquance (SGCIPD).

Au niveau local, les réponses à apporter sont multiples et multimodales, et ont tout intérêt à se penser collectivement, à l'instar des expérimentations menées dans le Gard et le Calvados, associant MDA et EPE. En effet, **les domaines de compétences des EPE et des MDA sont spécifiques, mais complémentaires. Une nécessaire articulation s'impose donc, pour permettre un accompagnement global** des jeunes, des familles et des nombreux acteurs de la jeunesse ; mais aussi **pour proposer des actions préventives cohérentes**, dans la mesure où elles sont coordonnées et tiennent compte de facteurs de risques multiples.

Quelques repères pour mettre en place des projets conjoints

La FNEPE et l'ANMDA partagent des valeurs et une philosophie d'action communes. Nous défendons ainsi, dans toutes nos actions :

- **Une posture d'accompagnement spécifique auprès des jeunes et des familles** (accueil égalitaire, écoute bienveillante et absence de jugement) pour un accueil non stigmatisant et non exclusif. A ce titre, nous sommes vigilants sur la distinction à opérer entre engagement confessionnel, et processus de radicalisation.
- **Une grande disponibilité et réactivité, pour être saisies dès l'apparition de premiers signes** de mal-être pouvant conduire à la radicalisation. Néanmoins, les MDA et les EPE ne sont pas pour autant des services d'urgence.
- **Une approche plurielle et plurifocale des situations**, basée sur la compréhension des processus psychiques, mais aussi de la dynamique familiale à l'œuvre (pour une prise en considération de la personne dans son environnement global).
- **Un accompagnement non sanctionnant, ne s'inscrivant pas dans le cadre d'une disposition judiciaire.** Les MDA et EPE défendent les principes de gratuité, de confidentialité et de liberté de la parole du sujet dans un lieu neutre.

Ce sont nos valeurs, nos principes d'actions communs et notre intérêt partagé pour l'amélioration du bien-être des jeunes et de leurs familles qui nous amènent, aujourd'hui, à réaffirmer notre volonté de coopération dans la complémentarité de nos places. Nous encourageons vivement les

collaborations locales, pour un travail concerté sur cette problématique si complexe et plurifactorielle.

L'ANMDA et la FNEPE souhaitent également que ces réponses concertées s'inscrivent dans une contribution partagée avec les autres partenaires de la jeunesse : Collectivités locales, Aide Sociale à l'Enfance, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Points Accueil Écoute Jeunes, Espaces Santé Jeunes, Réseaux d'Écoute et d'Appui à la Parentalité, Équipes de prévention Spécialisée, Missions Locales, Centres sociaux, etc.

Paris, le 13 avril 2016

Pour la FNEPE,

M. Daniel MARCELLI, Président



Pour l'ANMDA,

M. Patrick COTTIN, Président



CONTACT FNEPE : Mme Alexandra CHRISTIDES, Directrice
Tel. : 01 47 53 62 71 / alexandra.christides@ecoledesparents.org

CONTACT ANMDA : Mme Gaelle PAUPE, Chargée de mission
Tel. : 07 85 75 98 55 / gaellepaupe@anmda.fr

Fiche technique annexe

Vous souhaitez prendre connaissance des mesures énoncées dans le préambule ? Voici quelques ressources disponibles :

- ⇒ La Circulaire du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance en date du 11 février 2016 : [Lire la Circulaire](#). Cette circulaire précise les objectifs des actions à mener, ainsi que leurs modalités de financements et d'évaluation.
- ⇒ L'instruction co-signée par le ministre de l'Intérieur et le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports en date du 2 décembre 2015 : [Lire l'instruction](#).
- ⇒ Sur la nomination d'un référent « radicalisation » dans les Agences Régionales de Santé : [lire l'instruction du 8 janvier 2016](#).
- ⇒ Sur la nomination d'un référent « radicalisation » dans les Caisses d'Allocation Familiales : [lire l'article](#).
- ⇒ Note sur la prévention de la radicalisation – Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalités : [lire la note](#).

Quelques outils et ressources

- Le site du SGCIPD : [cliquer ici](#)
- Le rapport de Mme Dounia BOUZAR : « La métamorphose opérée chez le jeune par les nouveaux discours terroristes ; recherche-action sur la mutation du processus d'endoctrinement et d'embrigadement dans l'Islam radical ». [Consulter le rapport en ligne](#)
- Revue Cahier pratique/ Documents : « Prévention de la radicalisation, des outils pour les Maires » avec un focus sur le schéma p. 18. [Consulter la revue en ligne](#)
- Le kit de formation du SGCIPD (2e édition) : [Consulter le guide en ligne](#)
- Le livret de prévention de la radicalisation réalisé par l'Éducation nationale : [Consulter le livret en ligne](#)
- Le CAPRI - Centre d'Action et de Prévention contre la Radicalisation des Individus : www.radicalisation.fr
- La MIVILUDES - Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires : www.derives-sectes.gouv.fr
- A venir : les actes du colloque de la FNEPE du 11 mars 2016 à Toulouse « Adolescents en quête de sens ; Parents et professionnels face aux engagements radicaux » (pour en savoir plus [cliquer ici](#)).
- Alliance Athéna, « Recherches sur les radicalisations, les formes de violence qui en résultent et la manière dont les sociétés les préviennent et s'en protègent – État des lieux, propositions, actions – Mars 2016. [Consulter le rapport](#)